

**Compte rendu du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 décembre 2009
à 19h en Mairie**

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ETOILE SUR RHONE, dûment convoqué le 15 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sandro DUCA, Maire d'ETOILE SUR RHONE.

PRESENTS (23) : MM DUCA, Mme AUDRAS, M. LEROY, Mme BUIRET-MONTAGNY, M GASTEAU, Mme VAN DEN YNDEN, M. GAUTIER, Mme CHABANEL, M. JOURDAN, M. MORENO, Mmes GUIGON, BEURTHERET, ARTIGE, BEVILACQUA, MM GENIN, LERAY, CHASTANG, Mmes DUBOIS, CHAZAL, SOULIER. Mme MARIGLIANO M. DATIN Mme COURTIAL

ABSENTS EXCUSES (3) : M. DEBAYLE, à M. DUCA
Ayant donné pouvoir Mme AVIGNON à Mme AUDRAS
M BERTA à Mme DUBOIS

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27
Monsieur Marcel DATIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu et le procès verbal sont approuvés à l'unanimité.
A la demande de M. le Maire, les membres du conseil municipal n'émettent pas d'objections au rajout de deux délibérations

1 – ECONOMIE, FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

D 09 117 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTELEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES CONFLUENCES DROME ARDECHE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente la demande d'intégration de la commune de Montéleger à la communauté de communes des confluences Drôme Ardèche.
Il précise que cette demande n'empêchera en rien de travailler en lien avec l'agglomération de Valence sous forme de conventions par exemple.

M. CHASTANG demande quelles sont les conditions d'intégration de Montéleger et comment ont été définies les modalités d'entrées.

M. le Maire explique que l'adhésion d'une nouvelle commune, si elle nécessite le vote de chaque commune membre de la communauté, n'est pas pour autant soumise à des conditions particulières, la notion de droit d'entrée étant illégale.

M. CHASTANG et Mme DUBOIS confirment leur vision positive de l'entrée de Montéléger compte tenu de la pertinence du territoire mais réaffirment leur réticence concernant le développement du territoire de la communauté de commune vers le secteur Ardèchois qui ne leur paraît pas constituer le périmètre le plus cohérent par rapport au bassin de vie d'Etoile.

Après débat la délibération proposée est approuvée par 21 voix pour et 5 abstentions (MM BERTA, CHASTANG et Mmes DUBOIS, CHAZAL, SOULIER)

D 09 118 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE VEORE BARBEROLLE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT BATTENDONS – JOSSERANDS- BASTIDES

Rapporteur : M. le Maire.

La délibération est approuvée à l'unanimité par 26 voix pour

D 09 119 - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE LA DROME DANS LE CADRE DU CIPD

Rapporteur : M. Le maire

M. le Maire explique que l'année 2010 sera une année transitoire pour le CIPD compte tenu de l'entrée dans Valence AGGLO de plusieurs communes membres et en particulier de Portes les Valence.

Dans l'attente, il convient de conventionner à nouveau avec la sauvegarde de l'enfance pour la prestation effectuée sur le territoire communal.

La délibération proposée est approuvée à l'unanimité par 26 voix pour

D 09 120 - ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (A.F.R) – RENOUELEMENT DU BUREAU

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le bureau de l'AFR est nommé par arrêté préfectoral sur la base d'une liste proposée par le conseil municipal et d'une liste proposée par la chambre d'agriculture d'après des noms proposés par le conseil municipal. Il donne lecture des noms des personnes proposées.

La délibération proposée est validée à l'unanimité par 26 voix pour

D 09 121 : BUDGET OPERATIONS IMMOBILIERES - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. Le Maire

La délibération proposée est validée à l'unanimité par 26 voix pour

D 09 122 : BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. Le Maire

La délibération proposée est validée à l'unanimité par 26 voix pour

La séance est levée à 19H30

ETOILE SUR RHONE, le 22 décembre 2009

Le Maire,

Sandro DUCA